



CEEAC

ECCAS

La Commission

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE GESTION
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES PROJETS REGIONAUX
D'INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES DE LA CEEAC**

I- INTRODUCTION

Le présent document constitue les Termes de Référence en vue du recrutement d'un (e)Consultant (e) chargé (e) du développement du Système de Gestion environnementale et Sociale (SGES) des projets régionaux d'infrastructures énergétiques de la CEEAC

II- JUSTIFICATION DU PROJET

L'Afrique Centrale est une région dotée par la nature d'immenses et innombrables ressources énergétiques, particulièrement les énergies renouvelables. Cependant, sa population souffre d'un déficit d'accès aux énergies dites modernes.

L'état des lieux réalisé dans le cadre du Livre Blanc CEEAC / CEMAC approuvé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC lors de la XV^e Conférence de la Communauté qui s'était tenue en juin 2015 à N'Djamena (Tchad) a mis en exergue les problèmes de gestion du secteur de l'énergie qui sont d'ordres politique, juridique, institutionnel, économique, financier et technique. Et les défis à relever pour le développement du secteur de l'énergie en général et du sous-secteur de l'électricité en particulier peuvent être classés en trois groupes. Il s'agit : (i) de la Gouvernance, (ii) du développement des infrastructures, et (iii) de la durabilité financière.

Des efforts ont été entrepris pour relever ces défis, mais le cadre institutionnel et réglementaire du sous-secteur de l'électricité de l'Afrique Centrale demeure insuffisant et mérite d'être renforcé afin de faciliter le développement du marché régional d'électricité dans la région, la participation du secteur privé dans le domaine énergétique, et la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires pour fournir un plus grand accès à cette énergie dite moderne aux populations de l'Afrique centrale, comme stipulé dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 des Nations unies sur le développement durable.

Le Projet de Développement du Cadre institutionnel et Règlementaire de l'Electricité en Afrique centrale est un projet intégrateur qui matérialise l'ambition de la CEEAC d'encadrer et d'assurer la distribution stable de l'énergie électrique dans la région, d'harmoniser les politiques et les réglementations nationales dans le développement

et l'exploitation des infrastructures énergétiques dans les Etats membres et de développer les infrastructures énergétiques transnationales.

L'objectif du développement de ce Projet est de promouvoir et renforcer la gouvernance et la durabilité du sous-secteur de l'électricité de la région de l'Afrique centrale. Le résultat attendu est de contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique et environnementale en Afrique centrale en participant à la réduction de la pauvreté par une meilleure gestion des ressources énergétiques.

Ce Projet comporte les éléments suivants :

Composante I : Développement d'une politique énergétique régionale et d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), et le renforcement du cadre institutionnel régional pour les énergies renouvelables (ER) et l'efficacité énergétique (EE).

Composante II : Elaboration du Code d'exploitation des réseaux électriques interconnectés régional, et la mise en production du Système d'Information Energétique (SIE) du Pool Energétique de l'Afrique centrale (PEAC),

Composante III : Opérationnalisation et amélioration du nouveau cadre réglementaire régional

Composante IV : Gestion et coordination du Projet

Pour que les Etats membres de la CEEAC participent aux projets financés par la Banque Africaine de Développement, et d'autres partenaires, ils doivent satisfaire les exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD, notamment les sauvegardes opérationnelles de la BAD.

A cet égard, la Commission de la CEEAC entend développer et mettre à exécution un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) pour évaluer et gérer les risques et les impacts environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires (E&S) des Projets régionaux d'infrastructures énergétiques sur les communautés. La CEEAC voudrait ensuite s'assurer de la conformité de cette gestion des risques avec les Normes de Performance et les meilleures pratiques internationales (GIIP) et les standards les plus exigeants en matière de durabilité, de gouvernance et de conformité, en vigueur auprès de la Société Financière Internationale (SFI).

Pour l'exécution de cette mission, la Commission de la CEEAC souhaite recruter un Spécialiste chargé du développement du SGES, ayant les qualifications et expériences requises indiquées au point VII ci-après.

III- OBJECTIFS DE LA CONSULTATION.

L'objectif de la consultation est de développer un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) qui tient compte de l'ensemble des procédures environnementales et sociales appliquées aux activités des projets régionaux d'infrastructures énergétiques. Ce système devra s'appliquer aux Etats membres de la CEEAC, à la Commission de la CEEAC et à ses institutions spécialisées (PEAC et CEREEAC). Le SGES mis en place devra garantir la viabilité environnementale et sociale des activités développées dans la région. Il s'agira enfin pour le Consultant, de procéder au renforcement des capacités des Etats membres de la CEEAC en la matière. Il sera question, notamment, de :

1. Elaborer une Déclaration de la CEEAC en matière environnementale et sociale applicable aux Projets régionaux d'infrastructures énergétiques de l'espace communautaire ;
2. Elaborer un projet de manuel des procédures pour la prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans les projets régionaux d'infrastructures énergétiques de la CEEAC ;
3. Renforcer les capacités des experts de la Communauté matière de sauvegardes environnementales.

IV- TACHES DU CONSULTANT

Sous la supervision du Coordinateur du Projet et en collaboration avec les Consultants / Experts de la CEP et les points focaux des Etats membres et des institutions spécialisées du secteur de l'Energie, le consultant est chargé de réaliser les principales tâches suivantes :

1. Phase de collecte et d'analyse diagnostique

- Assurer la collecte, la revue et l'analyse approfondie de la documentation pertinente ;
- Procéder à une analyse détaillée des cadres normatifs, politiques et procédures environnementales et sociales applicables : (i) au sein des États membres de la CEEAC, (ii) à la Commission de la CEEAC, (iii) auprès de ses institutions spécialisées (PEAC et CEREEAC), (iv) ainsi qu'auprès des partenaires stratégiques de la Communauté (BDEAC, BAD, UE, BM, SNU)
- Recenser, évaluer et synthétiser les engagements institutionnels des Etats membres de la CEEAC relatifs à la prévention, à l'atténuation et à la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux Projets d'infrastructures énergétiques ;
- Élaborer une synthèse analytique comparative de la mise en œuvre des Systèmes de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) au sein d'autres Communautés Économiques Régionales (notamment la SADC et la CEDEAO) ainsi que d'autres organisations régionales pertinentes.

2. Identification et hiérarchisation des risques

- Identifier, analyser et hiérarchiser de manière systématique les risques et impacts environnementaux et sociaux à chaque phase du cycle de vie des Projets régionaux d'infrastructures énergétiques (planification, conception, construction, exploitation et démantèlement) ;
- Veiller à l'alignement de cette analyse et cette hiérarchisation avec les normes et standards internationaux applicables en matière de sauvegardes environnementales et sociales.

3. Élaboration des instruments stratégiques du SGES

- Élaborer la version provisoire de la Déclaration de la CEEAC en matière environnementale et sociale applicable aux Projets d'infrastructures énergétiques de l'espace communautaire ;
- Sur la base des objectifs définis dans cette Déclaration, proposer des programmes structurés de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux identifiés, en appliquant la hiérarchie des mesures (éviter, minimiser, compenser, dédommager) ;
- Décliner ces mesures en plans d'actions opérationnels et en procédures spécifiques ;
- Élaborer la version provisoire du Manuel de procédures pour l'intégration des critères environnementaux et sociaux dans les Projets d'infrastructures énergétiques de la CEEAC.

4. Concertation et validation régionale

- Participer à l'organisation et à l'animation de l'atelier régional d'examen et de validation du projet de SGES (comprenant la Déclaration et le Manuel de procédures) ;
- Intégrer les observations et recommandations issues de l'atelier régional afin de finaliser le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) applicable aux Projets d'infrastructures énergétiques de l'Afrique centrale.

5. Appui transversal

- Contribuer à toute autre tâche assignée par le Coordonnateur du Projet dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ;
- Participer à l'atelier régional de renforcement des capacités en matière de changement climatique, prévu à São Tomé-et-Príncipe.

V- Organisation du travail

1- Lieu de la mission

Le Consultant chargé de développer le Système de Gestion Environnementale et Sociale sera basé au Siège de la CEEAC, à Libreville (Gabon). La durée du contrat est de douze (12) mois

2- Méthodologie

Dans le cadre de la mission du Consultant, il devra appliquer une approche structurée permettant : d'identifier les parties prenantes ; d'évaluer les forces et les faiblesses des dits dispositifs réglementaires existants ; de dresser un comparatif entre les normes de performances de la SFI, du SSI de la BAD et des NES de la Banque mondiale ; d'établir une classification des risques et impacts environnementaux et sociaux (E&S), tout au long du cycle de vie du projet ; d'élaborer une politique avec des principes directeurs et des procédures y compris une organisations claires des attentes et actions prioritaires (besoins et renforcement des capacités) ; de gérer et de surveiller et de présenter les résultats obtenus.

Il est donc crucial pour le Consultant de se conformer aux normes nationales des pays et internationales.

Il sera demandé au Consultant de proposer dans le rapport de démarrage de sa consultation une méthodologie appropriée de travail attendu.

3- Livrables attendus

Les principaux livrables attendus ainsi que leurs échéances de livraison indicatives sont résumés dans le tableau ci-après.

N°	Livrables	Principales activités associées	Échéance indicative
1	Rapport de démarrage (Inception Report)	Compréhension de la mission, méthodologie, plan de travail détaillé, calendrier, identification des parties prenantes	Mois 1
2	Rapport diagnostique institutionnel et réglementaire	Revue documentaire, analyse comparative des cadres nationaux, benchmark des autres CER, identification des forces et faiblesses	Mois 2 à 4
3	Matrice des écarts (Gap Analysis)	Comparaison avec le SSI de la BAD, les Normes de Performance de la SFI et les NES de la Banque mondiale ; recommandations correctives	Mois 4
4	Registre des risques environnementaux et sociaux	Identification, hiérarchisation et classification des risques sur tout le cycle de vie des projets énergétiques	Mois 5

N°	Livrables	Principales activités associées	Échéance indicative
5	Déclaration de politique environnementale et sociale de la CEEAC	Élaboration de la politique et des principes directeurs applicables aux projets régionaux d'infrastructures énergétiques	Mois 6
6	Manuel de procédures du SGES (version provisoire)	Définition des procédures, responsabilités, outils, formulaires, plans d'action et mécanismes de conformité	Mois 7 à 8
7	Plan de mise en œuvre et cadre institutionnel du SGES	Organisation institutionnelle, rôles, ressources, calendrier de déploiement	Mois 9
8	Cadre de suivi-évaluation (M&E Framework)	Indicateurs, mécanismes de reporting, responsabilités et fréquence de suivi	Mois 9
9	Plan de renforcement des capacités et supports de formation	Évaluation des besoins, modules pédagogiques, présentations et guides pratiques	Mois 10
10	Atelier régional de validation et de formation	Présentation des résultats, consultation régionale et renforcement des capacités	Mois 11
11	Rapport de atelier regional	Compte rendu, liste des participants, recommandations et décisions de validation	Mois 11
12	Version finale consolidée du SGES	Intégration des observations, remise de la Déclaration, du Manuel, des outils et du plan de mise en œuvre	Mois 12

4- Modalités de paiement

1- Honoraires :

Le Consultant sera payé mensuellement sur la base du rapport produit et examiné et validé par le Coordonnateur du Projet et de la manière suivante :

N°	Mois	Livrables
1	Mois 1	Rapport de démarrage (Inception Report)

N°	Mois	Livrables
2	Mois 2	Rapport de revue documentaire
3	Mois 3	Rapport diagnostique institutionnel et réglementaire
4	Mois 4	Rapport sur la Matrice des écarts (Gap Analysis) et le rapport sur le registre des risques environnementaux et sociaux
5	Mois 5	Déclaration de politique environnementale et sociale de la CEEAC et présentation du sommaire du manuel de procédure du SGES
6	Mois 6	Manuel de procédures du SGES (version provisoire)
7	Mois 7	Manuel de procédures du SGES (version revue provisoire) après examen de la CEP + Plan de mise en œuvre et cadre institutionnel du SGES (version provisoire)
8	Mois 8	Cadre de suivi-évaluation (M&E Framework) et Plan de renforcement des capacités et supports de formation
9	Mois 9	Rapport de préparation de l'atelier régional (TDR, cahier de charge, documents, etc....)
10	Mois 10	Rapport de l'atelier
11	Mois 11	Version finale consolidée du SGES prenant en compte les observations de l'atelier
12	Mois 12	Rapport de fin de consultation

VI- PROFIL

Le Consultant devra justifier des qualifications et expériences ci-dessous :

1. Formation académique : Diplôme de niveau Bac+5 (Master ou équivalent) dans les domaines suivants : sciences sociales, environnement ou agronomie ou génie rural

2. Expérience professionnelle

- Au moins 10 ans d'expérience en gestion et évaluation environnementale et sociale ;
- Expérience démontrée dans l'élaboration et la mise en œuvre de : (i) Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ; (ii) Plans d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) ; (iii) Plans de Mise en Conformité Environnementale

et Sociale (PMCES) et/ou (iv) mise en place des Systèmes de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) ;

- Expérience récente (au cours des 5 dernières années) dans l'appui aux institutions financières pour la gestion des risques sociaux et environnementaux, y compris la conduite d'audits E&S ;
- Avoir conduit au moins deux missions similaires pour au moins deux organismes différents ;
- Bonne connaissance des projets d'infrastructures énergétiques transnationales en Afrique centrale.

3. Connaissances techniques et réglementaires

- Maîtrise approfondie de la réglementation sociale et environnementale d'au moins cinq (05) États membres de la CEEAC ;
- Connaissance des normes internationales en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux pour les institutions multilatérales de développement ;
- Connaissance du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement et/ou des Normes de Performance ou Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque Mondiale serait un atout ;
- Maîtrise des bonnes pratiques internationales et des standards de sauvegarde environnementale et sociale (GIIP, SFI).

4. Compétences informatiques

- Bonne maîtrise des logiciels bureautiques (MS Word, Excel, PowerPoint, Publisher, Outlook) ;
- La maîtrise d'autres outils numériques et logiciels spécialisés serait un atout.

5. Compétences linguistiques

- Maîtrise parfaite du français à l'écrit et à l'oral ;
- La connaissance pratique d'au moins une autre langue officielle de la CEEAC (anglais, espagnol, portugais) constitue un avantage.

6. Qualités personnelles

- Capacité à travailler efficacement en équipe ;
- Aptitude à communiquer et collaborer avec des parties prenantes multiples dans un contexte international et institutionnel.

16 COMPOSITION DU DOSSIER :

Le dossier de soumission doit comprendre :

- Une lettre de motivation signée du candidat, adressée à Monsieur le Président de la Commission de la CEEAC ;
- Un curriculum vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et expériences pour des missions similaires ;
- Copie (s) d'un ou de diplômes certifiée(s) conformes aux originaux ;
- Une ou des attestations de service rendu.